

3 avril 2024

Les subventions accordées par le Bureau de l'assemblée de la province Sud le mardi 2 avril 2024



Le Bureau de l'assemblée de la province Sud s'est réuni ce mardi 2 avril 2024 pour acter plusieurs projets de délibérations, dans divers secteurs.

Associations et GIP

La délégation de Nouvelle-Calédonie de l'association **Secours catholique** reçoit une subvention de **1 000 000 de francs CFP**. Cette aide constitue une participation à son fonctionnement.

L'association **Prévention routière de Nouvelle-Calédonie**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **1 253 600 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la réalisation du projet « Outils pédagogiques de sécurité routière », lauréat du budget participatif 2023. Le nouveau matériel permettra de sensibiliser aux risques et à la gravité des accidents de la route auprès des scolaires, des professionnels et du grand public.

Le groupement d'intérêt public (GIP) de **la Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie**, reçoit une subvention de **2 000 000 de francs CFP**. Cette aide constitue une participation au fonctionnement de la structure au titre de l'année 2024.

L'association **Conseil de la jeunesse**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **4 000 000 de francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la réalisation du projet « Aménagement du VillÂge Jeunes », lauréat du budget participatif 2024. Le CDJ territorial compte aménager des locaux à Nouméa dédiés aux jeunes de 12 à 30 ans afin de poursuivre sa mission en matière d'engagement citoyen.

L'association du **musée de la mine SLN de Thio**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **3 500 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la construction d'un espace d'accueil pour les associations de la commune afin de proposer des activités, conférences et concerts. Il s'agit du projet « Café Nickel », lauréat du budget participatif 2024.

L'association **Témoignage d'un passé**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **4 240 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au projet « Un musée Rural à Païta », lauréat du budget participatif 2024. Cet espace muséographique intégrera du mobilier scolaire, des outils numériques et audio-visuels ainsi que des aménagements permettant l'accueil du grand public.

L'association **Théâtre de l'île**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **15 700 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation aux actions de diffusion d'œuvres théâtrales locales, nationales et internationales mais aussi aux actions culturelles et professionnalisantes dans le domaine théâtral.

Aides à la création

L'association **Troc en jambes** reçoit une subvention de **800 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à son projet « Des livres et moi ! ».

L'association **La compagnie exil** reçoit une subvention de **800 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à son projet « Racines mêlées ».

L'association **La compagnie l'eau salée** reçoit une subvention de **390 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à son projet « Girls & Boys ».

L'association « **A** » reçoit une subvention de **800 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à son projet « Classics Story ».

L'association **The exterior company** reçoit une subvention de **600 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la reprise de son spectacle « Par tous les sens ».

L'association **Accor** reçoit une subvention de **400 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la création de son spectacle « Le voyage de papier ».

L'association **Pacifique et compagnie** reçoit une subvention de **800 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la création de son spectacle « Voleur de pardon ».

L'association **Studance** reçoit une subvention de **700 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au projet « Flowers ».

L'association **Le jeu du renard** reçoit une subvention de **600 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la pièce de théâtre « Madame Marguerite ».

L'association **Compagnie les arpenteurs du Caillou** reçoit une subvention de **800 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au projet « La souricière ».

L'association **Jeunes et toiles** reçoit une subvention de **680 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au festival « 1^{ère} séance » en sessions décentralisées en province Sud.

Sports

L'association **Cercle des triathlètes de Nouvelle-Calédonie** reçoit une subvention de **300 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la 11e édition de la XDéva qui se déroulera le week-end du 19 et 20 octobre 2024 sur le site provincial de Gouaro Déva.

L'association **Club athlétique de Saint-Louis** reçoit une subvention de **200 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation aux déplacements de l'équipe senior engagée dans le championnat de super ligue 2024.

CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49

